

**Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions**

**« Assistance technique pour l'appui au développement, à la mise en œuvre et au suivi des Projets d'Etablissements Intégrés dans les régions Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima »**

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/ES-10/Compact-PP-03**

Date de publication : **08 juin 2018**

Dernier délai de dépôt des propositions : **20 juillet 2018**

<b>N°</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
<b>1</b>	<p>« nous vous demandons de clarifier la proposition suivante dans le formulaire TECH-5A:</p> <p>"Le Consultant est tenu de fournir au moins trois attestations de référence ou de bonne exécution (des contrats similaires) dûment signées et vérifiables qui confirment le type de travaux exécutés et la qualité de l'expérience professionnelle inscrite dans le formulaire TECH-4"</p> <p>Nous vous prions de spécifier si les trois attestations sont requises pour tout le consortium ou pour chaque membre du groupement. »</p>	<p>Chaque membre d'un groupement doit produire 3 attestations liées à son domaine de spécialité. Toutefois, pour le groupement, au moins trois attestations de référence ou de bonne exécution parmi celles présentées doivent être similaires à la prestation objet de la présente consultation</p>